



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE  
CANTON DU NORD LIBOURNAIS

## COMMUNE de LE FIEU

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence de Michel VACHER, Maire.

**Date de convocation** : 14 septembre 2023.

**Présents** : Michel VACHER, Mariette COUDERC, Alain RAMBAUD, Guy LACOUTURE, Laurie MERLIN, Sandra BERNARD, Marielle LOBIT, Cédric POINTET.

**Excusés** : Miguel TORRES (pouvoir à Guy LACOUTURE), Alain PLUVINAGE (pouvoir à Laurie MERLIN).

**Absents** : Edwige DUCHOZE, Pascal ETIEN, Julien CABIROL, Matthieu AUDOUARD.

**Secrétaire de séance** : Sandra BERNARD.

Approbation PV CM du 22/06/2023

Le procès-verbal 22 juin 2023 est adopté à l'unanimité.....

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour l'approbation des statuts de la Cali suite à l'ajour d'une compétence facultative.

Décision adoptée à l'unanimité.

Arrêtés pris par Monsieur le Maire depuis le 22 juin 2023

N° 18 - règlementation de la circulation VC 6, 110 ainsi que sur le réseau communal pour les interventions ponctuelles

N° 19 - autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> groupe au Comité Festivités Le Fieu

N° 20 - nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population

N° 21 - autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> groupe à Bhantal Africa

N° 22 - autorisation d'enfouissement de cadavres

N° 23 - arrêté infligeant une amende administrative - dépôt sauvage de déchets

N° 24 - règlementation de la circulation VC 104

N° 25 - permis de stationnement - occupation temporaire du domaine public

#### **Délib. n° 23/2023 - Renouvellement du bail commercial**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L 145-1 et suivants,

Considérant la nécessité de formaliser le renouvellement du bail commercial arrivé à échéance,

Considérant que le bail commercial servira à l'exploitation d'un fonds de commerce,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement du bail commercial entre la commune de Le Fieu et la SNC HOSSARD, pour une durée de neuf ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2032 ;

- PRECISE que le montant du loyer annuel sera de 6 111,32 € hors taxes hors charges soit 509,28 € hors taxes hors charges par mois révisable.

- AUTORISE M. le Maire à signer le bail commercial, au nom et pour le compte de la commune.

**Délib. n° 24/2023 - Approbation des statuts de La Cali suite à l'ajout d'une compétence facultative**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er mars 2023 relatif à la modification des statuts de La Cali,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de La Cali n°2023-06-179 en date du 27 juin 2023 portant sur l'ajout au titre des compétences facultatives d'un nouvel alinéa au point III : 9° « **Fourniture, installation, entretien et maintenance des abris voyageurs affectés aux services des transports publics dans le cadre des règlements d'intervention de La Cali.** »

Considérant que ces modifications ont été retranscrites dans le projet des statuts de La Cali annexé à la présente délibération,

Considérant que l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la commune de la ou des délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale afin de se prononcer sur les modifications envisagées ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) portant sur les compétences facultatives ; modifications traduites dans le projet de statuts ci-annexé.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des dits statuts ; modifications traduites dans le projet de statuts ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance,  
Sandra BERNARD.



Le Maire,  
Michel VACHER.

